



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

PREFECTURE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale
Bureau de la coordination des politiques publiques et des actions interministérielles
Affaire suivie par Mme CAILLET

***EFFACEMENT DES BARRAGES
DE VEZINS ET LA ROCHE QUI BOIT***

Comité de pilotage du vendredi 29 avril 2011

**** * * * ****

*

Assistaient à cette réunion sous la présidence de M. le préfet :

M. Jean-Marc Giraud, sous-préfet d'Avranches,

M. Louis Desloges, conseiller général d'Isigny le Buat,

M. Jacky Bouvet, conseiller général de Saint Hilaire du Harcouët,

M. Henri-Jacques Dewitte, conseiller général de Ducey,

M. Erick Goupil, maire d'Isigny le Buat,

M. Patrick Delaunay, maire de Saint Laurent de Terregatte,

M. Daniel Sanson, maire délégué de Vezins,

M. Eugène Lemonnier, maire délégué des Biards,

M. Serge Saliot, maire adjoint des Biards,

M. Claude Halbecq, président de la commission territoriale des rivières de Basse

Normandie,

M. Michel Thoury, président de la commission locale de l'eau du SAGE Sélune,

MM Jacques Le Berre, Daniel Huguet, Rémy Brun et Michel Le Roch, direction
départementale des territoires et de la mer,

MM André Berne et Thierry Lefèvre, agence de l'eau Seine Normandie,

M. Alain Deffontaines, représentant le conseil régional,

M. Arnaud Richard, office national de l'eau et des milieux aquatiques,

M. Roger Souquière, EDF,

M. Emmanuel Renard et Mme Hélène Calandot, bureau d'études Etheis Conseil,

Mme Véronique Naël, chef du bureau de la coordination des politiques publiques
et des actions interministérielles, assistée de Mme Caillet.

Etaient excusés :

M. Laurent Beauvais, président du conseil régional,

M. Jean-François Le Grand, président du conseil général.

M. Jean Bizet, sénateur,

M. Daniel Sanson, maire délégué de Vezins.

M. le préfet précise que cette réunion précède la commission locale d'information qui se tiendra le 6 mai prochain à Isigny le Buat. Il indique que les retards pris dans le lancement de l'étude du schéma de développement (appel d'offre infructueux) puis la période de réserve liée aux élections n'ont pas permis de programmer un comité de pilotage plus tôt.

Il invite ensuite M. Brun à présenter l'état d'avancement des différentes études en cours.

1) Schéma de développement de la vallée

Cette étude, démarrée depuis peu, est présentée par le bureau d'études Etheis.

La méthodologie retenue consiste en la mise en œuvre de trois volets :

- la réalisation d'un diagnostic qui prévoit notamment 75 entretiens environ avec les élus, associations, professionnels, population, acteurs économiques et touristiques,... ainsi que la mise en place d'ateliers permettant de réunir, par grands enjeux, les acteurs locaux.

Les travaux déjà réalisés portent sur la collecte et la recherche des données socio-économiques et environnementales. Pour tenir compte des demandes du groupe projet, des visites de réalisations extérieures de restauration de cours d'eau vont être entreprises. Ce diagnostic devrait être terminé en septembre prochain,

- l'élaboration d'une stratégie à définir d'ici la fin de l'année et destinée à mettre en place différents scénarii,

- l'élaboration d'un plan d'actions à mener début 2012 et phasé dans le temps pour tenir compte de la période nécessaire à la transformation de la vallée.

Un premier aperçu des entretiens réalisés permet, d'ores et déjà, un certain nombre de constatations :

- malgré la réaffirmation quasi unanime de l'opposition au processus décisionnel et à la décision prise et de l'inquiétude vive quant à la projection dans l'avenir après les barrages, les élus ne veulent pas être absents du processus se situant ainsi dans une attitude positive de prise de responsabilité. La décision est néanmoins intégrée dans les esprits. De leur côté, les professionnels ne peuvent pas être dans une position d'attente,

- une volonté ferme du non démarrage des travaux tant que le projet d'aménagement de la vallée n'est pas défini et contractualisé,

- le projet est focalisé sur la vallée mais il englobe toutefois quatre cantons et même un territoire beaucoup plus large au niveau du Pays de la Baie. Il doit donc démontrer sa capacité de trait d'union entre la baie et l'arrière-pays.

Ce projet recouvre trois dimensions économiques, sociales et environnementales :

- il doit aboutir à un contrat fixant les engagements des différentes parties prenantes,

- il doit être porté par les élus,

- il ne doit pas seulement amortir ou se substituer mais développer un lien, une attractivité ambitieuse avec comme problématique fondamentale, le devenir de la vallée. Plus le projet sera ambitieux, plus les capacités à mobiliser les acteurs financiers seront importantes.

Un autre point essentiel de ce projet concerne la période transitoire de cicatrisation de la vallée qui est vécue comme un handicap fort. Cette période doit se transformer en un atout en permettant aux habitants de se l'approprier et non la subir. Cela nécessite la mise en place d'actions fortes de communication permettant une réappropriation de la vallée par les habitants. La question de la capacité des populations à s'approprier la vallée dans son contexte actuel se pose également.

Cette période doit permettre la transformation de la vallée, notamment :

- avec une prise en compte des activités actuelles,

- en remédiant aux conflits d'usage et en évitant ainsi toute exclusion,

- en étudiant le devenir des ouvrages sur un certain nombre de points : domanialité, accès à la vallée, maîtrise foncière des terrains, qualité de l'eau y compris visuelle.

En conclusion, le bureau d'études souligne qu'il doit répondre à une commande de l'Etat permettant aux élus de construire un projet ambitieux, porteur de développement et de valeur ajoutée pour tous et permettant l'adhésion de tous les acteurs et habitants. Il ajoute qu'il a donc besoin de s'appuyer sur un socle solide de données pour monter un projet ce qui nécessite des données fiables et techniques précises.

M. le préfet remercie le bureau d'études et constate sa bonne appropriation du sujet et des enjeux auxquels il faut répondre.

Suite à cette présentation, les membres du comité de pilotage ont fait part de leurs remarques, en particulier sur les points suivants :

a) Base de La Mazure

La Mazure doit être parmi les premiers contacts du bureau d'études.

b) Communication

La mise en place d'une communication s'avère nécessaire pour éviter des commentaires inappropriés ou divergents. Il est constaté que la seule information actuellement diffusée est celle de l'association « Les amis des barrages ».

Les départements limitrophes d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne qui se trouvent impactés par ce projet attendent également une information.

Par ailleurs, le SAGE s'est engagé à créer une commission « barrages » au sein de la commission locale de l'eau qui sera ouverte à tous.

M. le préfet reconnaît la nécessité de communiquer mais, jusqu'à présent, les éléments concrets étaient insuffisants. Le lancement des différentes études et les premiers résultats vont permettre de mettre en place des outils de communication. Il rappelle toutefois que les différentes étapes du processus doivent être examinées par le groupe projet et validées par le comité de pilotage avant d'être portées à la connaissance du public.

c) Echéancier

Le président du conseil régional a saisi la ministre en charge de l'écologie d'une demande de report de 5 ans de l'échéance d'effacement des barrages. Cette demande, motivée par un travail en amont important à réaliser, a fait l'objet d'une réponse d'attente de la ministre qui en a saisi ses services.

M. le préfet précise qu'il n'a pas eu connaissance de cette demande et regrette ce manque d'information. Pour l'instant, il n'a reçu aucune directive ministérielle sur ce sujet.

M. le préfet rappelle que l'étude sur le développement de la vallée doit permettre d'aboutir à la signature d'un contrat entre les collectivités locales et l'Etat avec une vision claire du projet et l'adhésion des élus. Après seulement, il sera possible de s'engager dans l'effacement des barrages.

Le planning est contraint mais un peu de retard a été pris suite à un appel d'offres infructueux. Néanmoins, pour l'instant, l'échéance reste fixée à 2013.

d) Voie verte

Un projet de voie verte est à l'étude entre la baie du Mont Saint Michel et l'arrière pays. Le tracé envisagé par le conseil général nécessite une autorisation pour utilisation du domaine public maritime. Les services de l'Etat sont réticents à ce projet.

M. le préfet n'a pas eu connaissance de ces difficultés. Il est prêt à organiser une réunion pour trouver une solution à sa réalisation.

e) Articulation entre les différentes étapes du projet

La mise en œuvre des différentes composantes de ce projet (signature du contrat de territoire, vidange à réaliser, fin d'exploitation des barrages et leur arasement) suscite des interrogations quant à leur coordination.

M. le préfet souligne que lorsque la vidange sera décidée, elle signifiera l'arrêt du fonctionnement des barrages. Il est donc important que l'étude sur le développement de la vallée se déroule dans le délai imparti et débouche sur des éléments concrets. Ces éléments doivent permettre aux élus de prendre leur décision dans le courant de l'année 2012. Ensuite, le volet financier devra être examiné et les partenaires institutionnels sollicités, la DATAR ayant d'ores et déjà été sensibilisée sur ce dossier. La signature du contrat de territoire doit s'effectuer au plus tard début 2013.

M. le préfet rappelle, en conclusion, que ce projet de territoire dépend des élus, l'Etat n'étant que partenaire.

2) Etude « sédiments »

Cette étude, financée par l'Etat (ministère en charge de l'écologie), doit être achevée pour septembre prochain.

Elle vise à réaliser une analyse critique des données disponibles et à remettre à jour ces informations par le biais d'une campagne de caractérisation des matériaux sédimentaires des retenues de Vezins et La Roche qui Boit. Cette étude comporte deux phases, la première destinée à interpréter l'état des milieux permettant au cours de la seconde phase de définir un plan de gestion des sédiments intégrant une analyse des risques résiduels associés aux opérations d'effacement.

Une synthèse de cette étude est présentée aux membres du comité de pilotage et aura vocation également à être communiquée et diffusée largement, notamment par la mise en ligne de l'ensemble des résultats. Cela aura pour but d'éviter que toute autre forme d'information, plus ou moins erronée, ne puisse être produite.

De manière à comparer les résultats d'analyse à des seuils permettant de statuer sur le niveau de pollution des sédiments, plusieurs référentiels ont été utilisés (bruits de fond géochimiques locaux, seuils « loi sur l'eau » S1, seuils définis dans l'arrêté du 8 janvier 1998 relatifs à l'épandage des boues de station d'épuration des eaux usées).

En conclusion, il est confirmé que les sédiments présents au niveau de la confluence Yvrande-Sélune présentent des niveaux élevés de pollution en Cadmium et Nickel. Sans pour autant être aussi marquée, la contamination s'est propagée dans la retenue de Vezins en aval.

Sur la partie amont de la retenue de Vezins comme sur La Roche qui Boit, les sédiments présentent des niveaux de contamination très faibles.

L'ensemble de la retenue de Vezins est aussi marquée par une signature significative à l'arsenic dont l'origine ne peut être attribuée à l'Yvrande.

Les premières estimations font apparaître un volume de 30 000 m³ de sédiments à traiter pour un coût d'environ 3 à 4 M€.

Ces conclusions se basent sur de nombreux prélèvements (147) et plus de 50 échantillons analysés, densité très importante pour ce type d'approche. Les prélèvements plus resserrés sur l'Yvrande, et les nombreuses analyses réalisées n'ont pas permis de cerner un point plus particulièrement pollué dans ce secteur qu'il faudra dès lors traiter de manière homogène compte-tenu de la dispersion des résultats.

La phase suivante de l'étude, déjà en cours, consistera en une étude de risque, pour déterminer le devenir possible de chaque secteur de la retenue en fonction des charges polluantes relevées et du risque qu'elles font peser sur les usages (risques sanitaires) ou sur l'environnement.

Le BRGM a, de son côté, mené une étude de la capacité de libération des contaminants par les sédiments de la Sélune.

M. Thoury demande s'il est prévu de réaliser une étude sur la chair de poisson.

M. Brun indique que ce genre d'études n'apporterait pas d'éléments probants. Par contre, une étude, prévue dans le cahier des charges, sera réalisée sur les moules d'eau douce, plus fiables en matière d'analyses.

M. Thoury s'interroge également sur le devenir des boues situées au niveau de l'Yvrande. Il note qu'il y en a déjà à l'air libre qui se trouvent maintenant végétalisées.

M. le préfet juge pour sa part qu'il ne faut pas agir dans la précipitation.

M. Brun considère qu'il faut attendre le résultat de l'analyse de risque pour avoir une vision de ce qui pourra se faire.

Par ailleurs, en réponse à une question sur l'exploitation ultérieure des berges, il juge que peu d'agriculteurs seront concernés.

3) Etude « alimentation en eau potable »

Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Baie Bocage exploite une prise d'eau sur la Sélune à l'aval immédiat du barrage de La Roche qui Boit ainsi que des forages dans la nappe alluviale de la Sélune. Cette exploitation va se trouver modifiée à l'issue des travaux d'effacement des barrages.

L'étude menée a donc pour objectif de :

- définir les travaux à réaliser à terme sur l'usine de potabilisation pour maintenir la qualité de l'eau distribuée et la capacité de production de cette usine,

- proposer des solutions techniques ou définir tout au moins des contraintes pour assurer la continuité du service de production et de distribution d'eau potable durant la phase travaux sur les barrages,
- réaliser un audit de l'usine pour une mise à niveau des équipements après 10 ans de fonctionnement.

Cette étude a conclu à la possibilité de distribuer sans difficulté jusqu'à 7000 m³/j avec des solutions mixtes eaux souterraines -- interconnexions, mais qu'au delà des investissements lourds seraient à réaliser pour recourir à des interconnexions plus lointaines. Durant la phase de travaux, la solution consiste à utiliser la prise d'eau de secours situé sur le Beuvron mais cela implique des travaux de mise à niveau de l'usine avant tout début de travaux d'effacement des barrages et conditionne ainsi la date de début de vidange des ouvrages.

Les travaux envisagés portent sur :

- la construction d'un bassin de stockage des eaux brutes permettant une première décantation et une sécurité vis à vis des pollutions accidentelles
- la création d'un quatrième forage permettant de sécuriser la part d'eau potable produite à partir des eaux souterraines,
- la création d'un stockage d'eau traitée sur le site de l'usine pour fiabiliser la distribution en cas de problème de fonctionnement de l'usine.

Le montant de ces travaux est estimé à 4 M€ et n'entraînera aucune augmentation pour le consommateur.

Le planning prévisionnel établi par le bureau d'études et incluant les procédures à la fois des marchés publics et réglementaires ainsi que les phases de travaux conclut à une mise en service des installations mi 2013.

M. Thoury indique qu'une réunion sera nécessaire pour affiner ce dossier notamment du point de vue financier.

M. Berne souligne que l'agence de l'eau soutiendra ce projet financièrement mais qu'un accord doit être trouvé à ce sujet entre les différents partenaires. Ce travail doit être mené rapidement car il est tenu par des délais pour présenter ce dossier en commission des aides au sein de l'agence. Pour autant, il se dit confiant dans la recherche de cet accord.

M. le préfet propose qu'une réunion soit organisée courant mai associant le syndicat, l'Etat, l'agence de l'eau et éventuellement le conseil général afin de prendre une décision et définir la part de financement de chacun.

5) Questions diverses

a) Expertise inondation

Aux interrogations de M. Goupil, M. Brun précise qu'un manque de financement n'a pas encore permis de lancer cette étude. Toutefois, le cahier des charges et la consultation des bureaux d'études sont prêts. Cette étude doit permettre d'analyser le fonctionnement des barrages en période de crues et de déterminer les impacts potentiels de leur suppression. Les conclusions de cette étude devraient être toutefois connues en fin d'année.

b) Etude d'impact des travaux

Un bureau d'études procède à la compilation de données sur site pour aboutir à des propositions de suivi de l'opération.

En parallèle, une étude menée à la demande du ministère pour permettre une mise en place de référentiels et d'indicateurs sur le site doit s'achever à l'automne prochain.

c) Qualité de l'eau

Le bureau d'études Etheis s'interroge sur la vidange et son impact sur la qualité de l'eau. Il considère que la capacité du territoire à fournir une eau de bonne qualité aux industriels peut constituer un atout en matière d'attractivité du territoire. M. Berne souligne que l'objectif est de permettre une amélioration de la qualité de l'eau.

d) Procédures administratives

Le conseil régional souhaite connaître les différentes procédures administratives qui seront menées d'ici 2013 afin d'avoir une bonne visibilité du dossier. M. le préfet n'y voit pas d'objection et demande que la mise en œuvre de ces procédures soit intégrée dans le calendrier global.

En conclusion, M. le préfet indique que les points abordés au cours de cette réunion seront repris lors de la commission locale d'information du 6 mai prochain :

- résultats partiels des deux premières études et résultat complet de la troisième,
- point sur l'étude inondation
- présentation du calendrier des opérations
- point sur la communication (site Internet, diffusion de documents papier) et retient la proposition de M. Thoury de présenter une information dans le journal « La Gazette de la Manche », largement diffusé sur ce territoire.

Le président,


Jean-Pierre LAFLAQUIERE

